



Société Royale Union Belge
Koninklijke Vereniging Belgische Unie
Lausanne

Lausanne, le 18 janvier 2024

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Comme annoncé précédemment, nous avons le plaisir de vous inviter à notre assemblée générale

le jeudi 22 février 2024 à 18h00
à l'Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin-Constant 5, Lausanne
(parking à prix forfaitaire de 16,- en sous-sol en face de l'hôtel)

Le programme est le suivant :

- 18h00 **Accueil et contrôle des présences**
- 18h15 **Assemblée Générale; l'ordre du jour figure en annexe**
- 19h15 **Conférence par**
Madame Brigitte RORIVE FEYTMANS
Présidente de la Fondation Leenaards

« La philanthropie en 2024: comment la Fondation Leenaards a fait évoluer sa vision et sa mission pour répondre aux grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui »

- 19h45 **Apéritif**
- 20h15 **Dîner**

Merci de vous inscrire par retour de la feuille d'inscription en annexe ou online à l'adresse mail srublausanne@gmail.com

Dans l'espoir de vous revoir nombreux à cette première rencontre en 2024, nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Paulette De Vrieze et Chantal Huber
Vice-Présidentes



Société Royale Union Belge
Koninklijke Vereniging Belgische Unie
Lausanne

Assemblée Générale ordinaire

Jeudi 22 février 2024 à 18h00, Hôtel de la Paix, av. Benjamin-Constant 5, Lausanne

Ordre du Jour

1. Bienvenue et nomination des scrutateurs
2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 février 2023
3. Communication de la Vice-Présidence
4. Communication de la Secrétaire
5. Communication du Trésorier et rapport des vérificateurs des comptes
 - . approbation des comptes 2023
 - . désignation des vérificateurs des comptes 2024
6. Election du Président ou continuation de la co-présidence selon mandat voté à l'AG de 2023 (vote)
7. Election du Comité 2024 (vote)
8. Fixation de la cotisation 2024
9. Activités prévues en 2024
10. Divers et propositions individuelles

Règles de fonctionnement pour l'Assemblée Générale du 22 février 2024

- 1. Présence à l'Assemblée Générale** : les non-membres intéressés à devenir membres peuvent assister à l'Assemblée
- 2. Droit de vote** : seuls les membres en règle de cotisation 2023 auront le droit de vote ; en cas d'absence, une procuration est bien sûr possible selon les règles statutaires.
- 3. Election au Comité** : tout membre intéressé à rejoindre le Comité peut se porter candidat(e) en s'annonçant avant le 12 février 2024 auprès du comité actuel.
- 4. Tout sujet non prévu à l'ordre du jour** que vous aimeriez soumettre à discussion doit être, selon nos statuts, annoncé par écrit avant le 12 février 2024 à l'adresse postale de la Société.

Avec le soutien de DELEN Suisse

DELEN
SUISSE

<https://www.delen.ch>



Assemblée Générale du jeudi 22 février 2024

Feuille d'inscription

A renvoyer **avant le mercredi 14 février 2024** à la
Société Royale Union Belge – Lausanne, Route de Montblesson 7 - 1066 Epalinges
ou de préférence par e-mail à srublausanne@gmail.com

Participation à l'assemblée	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	nombre de personnes :
Participation à la conférence	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	nombre de personnes :
Participation à l'apéritif	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	nombre de personnes :
Participation au dîner	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	nombre de personnes :

Menu « A »

Salade de rampon aux lardons, croutons et œuf mollet

Pavé de rumsteck, beurre au basilic et poivres

Pommes de terre au gratin et légumes du marché

Parfait glacé à la mandarine

Eaux minérales, vins de la région et café

oui non nombre :

Ou

Menu « B »

Tartare de betteraves et mousse de chèvre au thym

Dos de cabillaud rôti à la marjolaine, potée de lentilles et jambon Serrano

Légumes du marché

Palet aux trois chocolats

Eaux minérales, vins de la région et café

oui non nombre :

Prix conférence et/ou apéritif	25.-CHF/ membre	35.-CHF/ non-membre
Prix « all-inclusive » avec dîner	65.-CHF/ membre	90.-CHF/ non-membre

A régler **avant le 14 février 2024** à

Société Royale Union Belge-Lausanne, compte BCU N° IBAN CH34 0076 7000 5552 9023 1

Prénom : Nom :

Adresse :

Date : Signature :

Dès le 14 février, aucun remboursement des frais de participation ne sera versé par la SRUB-L.

Procuration (seules les procurations écrites et signées sont valables)

En raison de mon absence, je donne procuration de mon vote à

.....
ou à un membre présent et en règle de cotisation, celui-ci ne pouvant porter plus de 3 procurations.

Prénom et nom :

Date : Signature :